



Sommaire

- P1 : Editio
- P2 : Le programme du candidat Macron
- P3 : Déclaration préalable du SNUipp-FSU 12 à la CAPD mouvement
- P4 : Compte rendu de la CAPD mouvement
- P5 et 6 : Résultats du mouvement 2017
- P6 : Calendrier de la suite des opérations
- P6 : Roquefort d'honneur
- P7 : Maternité de Decazeville
- P7 : Colloque « Ecole rurale »
- P8 : Appel de Gaillac
- P8 : Blague de Julie

SNUipp-FSU12
Les Corniches de Bourran
8 rue de Vienne
12000 RODEZ

Tél : 05.65.78.13.41
Mèl : snu12@snuipp.fr
Site : <http://12.snuipp.fr>



SNUipp-FSU 12

numéro 97

Mai 2017 - 0,50 €
ISSN 1165 - 3116



Le paysage politique est bouleversé par les cataclysmes des dernières semaines. Au soir du 7 mai, les partis ayant été au pouvoir sont absents du second tour, la gauche de gouvernement est enterrée, LR est mal en point et le FN, même battu, reste aux portes du pouvoir. Pour la première fois sous la 5ème République, le candidat élu se réfère à la fois à la droite et à la gauche, mais finalement au regard des ministres nommé-es, surtout à la droite : petite révolution, révélatrice du brouillage idéologique que subissent les citoyen-nes, brouillage auquel participe aussi l'impoture sociale du FN. Révélatrice aussi du niveau de détestation de la population envers les écarts pratiqués entre promesses politiques et réalités des politiques mises en œuvre durant les deux derniers quinquennats, qui aboutit au rejet des partis « traditionnels ». Et concernant l'éducation, le choix de JM Blanquer laisse songeur quand au sort qui sera réservé à l'école: autorité, autonomie, fondamentaux et hiérarchisation....

Alors, même si le résultat des urnes n'est pas contestable, Macron est mal élu, avec une légitimité politique ambiguë. Au soir de son avènement, le peuple ne retiendra pas ses propos creux, mais les images fortes : Macron singeant Mitterrand, Macron-Pharaon, Macron encensé par les micro-trottoirs préparés par son très bon service comm'. On le savait, c'est confirmé : il claironne que les électeurs et électrices partagent son programme... il annonce pourtant qu'il va gouverner par ordonnances dès juillet : en plein été, sans négociations possibles, il va aggraver la loi Travail massivement rejetée ! Pour les salarié-es, la lutte des classes est plus que jamais d'actualité...

Quels enseignements le mouvement social, et en particulier notre syndicalisme, peut tirer de l'élection présidentielle, premier volet de la séquence électorale en cours ? Si le score particulièrement élevé d'une candidature de gauche antilibérale résulte d'une dynamique propre, il est également une conséquence du mouvement social de 2016 contre la loi travail . Mobilisation et travail de conviction des organisations syndicales, occupation des places de Nuit debout, hashtag #onvautmieuxqueça, soutien majoritaire de la population, ... ont permis qu'un quart des salarié-es se rassemble autour de cette candidature. Pour partie, ce vote traduit politiquement et de façon différée ce mouvement social, dans lequel le SNUipp avec la FSU ont pris toute leur place. tout en validant l'orientation syndicale de contestation des politiques libérales et austéritaires.

Malgré les difficultés, le syndicalisme a largement contribué à écarter, pour un temps, le danger néo-fasciste de la tête de l'État. Avec les composantes du mouvement social, il aura un rôle majeur pour combattre le danger libéral, plus présent que jamais, en lui infligeant de nécessaires défaites et contribuer à imposer des alternatives de transformation sociale. Cela oblige par ailleurs le syndicalisme à se renforcer. Numériquement en gagnant en adhésion et en audience auprès des salarié-es mais également dans son organisation. Le SNUipp-FSU, avec la FSU travaillera toujours à l'unité, avec celles et ceux qui voudront lutter contre les politiques libérales à l'œuvre.

Valérie Tavernier—Secrétaire départementale SNUipp-FSU12
Valérie Tavernier

Politiques éducatives

Le programme du candidat Macron

Un point sur l'idéologie qui préside à l'élaboration des propositions pour l'école. C'est l'institut Montaigne, Think tank particulièrement libéral, qui irrigue la réflexion et les orientations des politiques éducatives d'EM : les propositions du candidat (inscrites dans son programme, publié sur le site d'En Marche), ainsi que les propos recueillis par la presse sur le sujet (avant et après son élection), enfin, les premières décisions qu'il s'apprête à mettre en œuvre dès la rentrée 2017.

Métiers/carrières

Le candidat s'engage à appliquer les accords de revalorisation PPCR. Il s'engage aussi à ne supprimer aucun poste dans l'Education nationale mais à en créer 5 000 sous son quinquennat. Les 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires auront lieu ailleurs (70 000 suppressions dans la FPT !) Le mérite et l'individualisation sont au programme d'une gestion particulièrement managériale des enseignants,... Dans le cadre de l'extension du concept d'autonomie, EM prévoit la possibilité pour les chefs d'établissement de recruter leurs enseignants.

Système éducatif

Part d'un diagnostic, un constat que l'on peut partager sur bien des points (conclusions de l'étude PISA, par exemple) : système inégalitaire, corrélation origine sociale et échec scolaire, sorties nombreuses sans qualification, insertion professionnelle difficile pour la jeunesse, etc)

Propositions concernant le premier degré

« La priorité doit être accordée à l'acquisition des fondamentaux en maternelle et en primaire, puis à l'accompagnement personnalisé et à l'orientation au collège. Le lycée doit préparer aussi bien à une insertion professionnelle rapide et réussie qu'à la poursuite d'études supérieures. »

- Objectif 1 : Faire de la crèche un instrument de lutte contre les inégalités. Rythme élevé de création de places en crèches (rien de chiffré ni de concret)

- Objectif 2 : Donner la priorité à l'apprentissage des fondamentaux "lire, écrire, compter" dans le pré-scolaire, en maternelle et au primaire. Diviser par deux les effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+. (voir en fin de document pour la rentrée 2017). Redéploiements mais aussi recrutements prévus (entre 4 000 et 5 000 postes) : 12 000 enseignants au total, en réorientant entre 6 000 et 10 000 postes des 60 000 postes créés au cours du quinquennat Hollande. Introduction, au début de chaque année, de bilans personnalisés, de la classe de grande section à la troisième. Individualisation renforcée des apprentissages (développement des supports numériques pour faire évoluer les pratiques pédagogiques) ; stages de remise à niveau en fin d'été entre le CP et le CM2 (assurés par des enseignants volontaires, qui seront rémunérés à ce titre).

- Objectif 3 : Mieux accompagner les enseignants : dès leur entrée dans le métier et durant l'ensemble de leur carrière. Aucun professeur (hors choix motivé) affecté en zone prioritaire pendant les 3 premières années d'enseignement. Meilleure reconnaissance de l'engagement des enseignants exerçant en REP+ (zones prioritaires), du premier et du second degré : prime annuelle supplémentaire de 3 000€ nets. Formation : formation en alternance étendue dès la licence pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement. Formation continue : au moins trois jours par an pour tous (premier et second degré) ; formation adaptée aux besoins rencontrés dans sa classe - la moitié de ces heures de formation pourra être effectuée via des modules en ligne.

- Objectif 4 : Renforcer et encourager l'autonomie des établissements pour favoriser l'adaptation aux besoins de leurs élèves et aux situations locales et stimuler l'innovation. Pour les écoles primaires, laisser aux communes - en lien étroit avec les écoles de leur territoire - le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte.

- Objectif 5 : Renforcer la relation avec les parents et encourager l'implication de bénévoles (notamment étudiants et retraités) et d'associations. Généraliser la « mallette des parents » - trois réunions annuelles - pour renforcer la place des parents ; en maternelle, implication de jeunes engagés dans le cadre du service civique, afin d'appuyer les professeurs, particulièrement pour la maîtrise du langage.

Dans l'immédiat, les premières mesures directement applicables pour la rentrée 2017 dans le 1er degré

- Réduction des effectifs de CP en REP+ : financée par redéploiement des 5120 PDMQDC (le dispositif n'a pas fait ses preuves pour EM, voué à disparaître ?). Pour les locaux : fonds d'investissement de 200 millions d'euros pour aider les communes. Les communes pourront, en mai et juin, faire remonter leur besoin d'aménagement. Le temps des travaux, quand il n'y aura pas de solution, deux enseignants feront classe dans la même salle.

- Rythmes scolaires. Un décret donnera aux maires la possibilité de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Les communes ont le soin d'organiser le temps périscolaire « sans contrainte »

CAPD mouvement

Déclaration préalable du SNUipp-FSU12

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

La FSU et le SNUipp-FSU considèrent avec gravité la montée de l'extrême droite dans notre pays. La FSU porte des valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et de paix. La lutte contre les idées d'extrême droite implique aussi de combattre les inégalités et les injustices que les politiques libérales toujours à l'œuvre ont laissé prospérer.

Cette nouvelle présidence qui s'ouvre ne lève pas les inquiétudes que nous avons pour l'Ecole, pour nos élèves, pour les enseignantes-s et plus largement pour nos conditions de travail et d'apprentissage de formation. La nomination toute récente du premier ministre et la composition de l'équipe gouvernementale ne laissent pas non plus présager des jours meilleurs pour l'école et ses enseignant-es.

C'est une vieille rengaine que nous ne nous lassons pas de vous chanter dans toutes les instances, Monsieur le Directeur Académique, les enseignants souffrent au travail et leurs conditions d'exercice ne cessent de se dégrader. Nous pouvons citer plusieurs catégories de personnels dont la situation est très parlante. Les Conseillers pédagogiques qui désertent leurs postes tant la charge de travail et la multiplication des tâches sont devenues pesantes. Et à l'autre bout de la chaîne professionnelle, nos jeunes PES qui vous ont fait part de leurs difficultés et de leur souffrance par le biais de leurs représentant-es du SNUipp-FSU12. Entre les deux, les collègues ordinaires qui de plus en plus régulièrement nous contactent pour savoir comment se réorienter.

Le mouvement, nous allons le voir ensemble, est de plus en plus contraint.

Les mesures que vous avez prises dernièrement (positionnement des postes à compétences particulières dans les 8 premiers vœux et l'obligation du vœu géographique pour les personnels sans poste) contribuent encore à entraver les choix des collègues. Plus encore, votre décision de ne pas alléger le nombre de postes à profil et soumis à commissions diverses et variées, limitent les possibilités ouvertes aux enseignantes-s « ordinaires ».

La réforme des rythmes qui revient au devant de la scène aujourd'hui a elle aussi largement contribué à la dégradation des conditions de travail des collègues et à la désorganisation des écoles, sans pour autant faire preuve d'efficacité concernant la réussite des élèves. Concernant ce dossier, le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un cadrage national fort (avec possibilités de dérogations départementales) et son opposition au pouvoir de décision laissé aux seules communes. L'autonomie laissée aux communes ou aux écoles ne peut aboutir qu'à davantage d'inégalités entre les usagers du service public d'éducation, à la mise en concurrence des établissements et des territoires et finalement à la mise en œuvre du projet libéral pour l'école. Le SNUipp-FSU de-

mande la remise à plat complète de cette réforme prenant en compte bien sûr l'intérêt des élèves mais aussi les conditions de travail et la parole des enseignant-es.

Concernant ces postes à profil, le SNUipp-FSU12 reste opposé à ces dispositifs qui tendent à faire croire qu'à chaque poste correspond l'enseignant-e providentiel-le. Il s'agit là d'une politique de contractualisation, d'individualisation et de mise en concurrence des personnels. Nous souhaitons pointer en particulier les fiches de poste des maîtres supplémentaires et des dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans qui conditionnent l'accès au poste à ancienneté de fonction de 3 ans. Or, le BO n°3 du 17 janvier 2013 sur ces dispositifs ne pose aucune condition de ce type. L'administration aveyronnaise, votre administration, est allée au-delà du cadrage national. Pour le SNUipp-FSU12, ce sont un nombre important de collègues qui se sont vus « interdits » de participer aux commissions de manière abusive. Plus encore, un poste de ce type reste vacant à l'issue du 1er mouvement. Ce poste pourrait donc être attribué à titre provisoire à un-e collègue qui ne l'a pas sollicité au 1er mouvement, alors que d'autres auraient pu être motivé-es mais n'ont pu candidater. Nous dénonçons cette situation qui traite les collègues de manière inéquitable. Le SNUipp-FSU12 demande donc que les fiches des 2 postes soient réécrites pour être conformes au BO et qu'une solution, la plus équitable possible, soit trouvée pour le poste vacant.

Les résultats des mutations au niveau national et la gestion des inévitables/exéats, dont nous imaginons d'ores et déjà qu'elle sera très « serrée », ne donnent pas de perspectives positives de mobilité choisie.

Plus encore, quand les collègues souhaitent pouvoir souffler, se donner de nouveaux horizons ou simplement mener de front vie professionnelle et vie personnelle, ils se heurtent à une fin de non-recevoir concernant les temps partiels sur autorisation. Le temps partiel, autrement dit « la vie des collègues », est donc devenue une variable d'ajustement utilisée par l'administration.

Alors oui, nous avons bien entendu lors d'audiences où vous nous avez reçus, que la bienveillance devait être de rigueur dans les pratiques quotidiennes de l'Education nationale. Le SNUipp-FSU12 considère que cette bienveillance doit aussi être mise en œuvre à l'endroit des salarié-es de l'Ecole et doit se nourrir d'actes et non pas de mots vains.

Nous demandons donc que l'accès aux temps partiels sur autorisation et à toutes quotités soit ouvert à toutes-s. Nous vous demandons d'élargir les possibilités d'accès à tous les postes du mouvement en supprimant le plus grand nombre de postes soumis à commission et en revenant sur les contraintes que vous avez posées pour les candidatures au mouvement.

Le SNUipp-FSU12 continuera de se battre pour une gestion basée sur la transparence et le respect du barème.

CAPD Mouvement 2017 : Compte rendu

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU12

Le DASEN a apporté quelques éléments de réponse. En ce qui concerne les CPC et CPD, le DASEN pense que la géographie aveyronnaise complexifie la vie personnelle des personnels. Le DASEN nous rejoint sur la réforme des rythmes, le Code de l'Education est clair, ce n'est pas aux maires de décider, il fait confiance au ministre sur cette application. Il n'était pas opposé à la réforme telle qu'elle était. Les postes à profil seront maintenus car, selon le DASEN, ils permettent de reconnaître une qualification et une compétence. En ce qui concerne les postes PDMQDC et scolarisation de moins de 3 ans, la limite des 3 ans d'ancienneté n'a pas de sens et sera retirée. Le DASEN affirme que la bienveillance en ce qui concerne les temps partiels et les disponibilités ou détachements est de rigueur mais ils ne sont pas accordés automatiquement. En ouvrant le plus possible les INEAT cela pourrait permettre plus de personnels et l'accord de plus de temps partiels.

Eléments statistiques

- 438 participant-es en 2016, 407 en 2017.
- 189 muté-es en 2016, 170 en 2017.
- 125 collègues restaient sans poste en 2016, 121 en 2017
- 86 enseignant-es obtenaient leur premier vœu en 2016, 94 en 2017.

Postes vacants

41 contre 36 l'an passé.

- 3 chargés d'école à classe unique
- 3 postes de direction à 2 classes
- 1 poste de direction à 3 classes
- 1 poste de direction maternelle à 3 classes
- 1 poste de direction à 7 classes
- 1 poste de direction à 9 classes
- 2 postes de TR
- 1 poste TR occitan St Aff, le DASEN souhaite le couper en 2 postes TR avec $\frac{1}{2}$ temps occitan : un sur le Sud et un sur le Nord Aveyron.
- 4 postes conseillers pédagogiques : 2 généralistes (Millau et Villefranche-DCZ qui sera gelé car il y a 2 CPC actuellement à Villefranche-DCZ et à la place il y a un poste de coordonnateur REP), EPS Espalion et TICE St Affrique.
- 5 postes d'EMF
- 1 poste d'adjoint elem anglais
- 2 postes spécialisés à option D
- 5 postes à l'ITEP de Grèzes
- 5 postes à l'EREA de Villefranche
- 1 poste Plus de maîtres que de classes
- 3 postes en ULIS collège
- 2 postes de référents ASH St Affrique et Villefranche-DCZ.

Il y aura des appels à candidatures pour la 2^e phase du mouvement pour les postes de CPC.

Nouveau corps des psychologues scolaires

La situation des personnels sur des postes psy a été évoquée. Les enseignants en poste recevront une information de la part de la DSDEN.

Postes à compétences particulières

Il y a eu 20 commissions. 77 collègues en tout ont été reçus. Tous les collègues ayant eu des avis défavorables recevront un courrier. Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition aux commissions.

Candidatures Formation CAPPEI

3 avis favorables, 1 défavorable. Le berceau choisi est l'ITEP de Grèzes et il y a 4 fois 3 semaines de formation à Toulouse. Les 3 collègues retenues seront contactées pour les informer des conditions (notamment frais de déplacement) et pourront ou non accepter.

Questions diverse

• **Statistiques sexuées sur postes à commissions** : 81% de femmes dans l'enseignement. Pas de différences significatives au niveau des commissions.

• **Nombre de temps partiels sur autorisation accordés** : 42 demandes: 17 avis favorables, 3 en attente, 22 avis défavorables (certains recours sont en cours)

• **Nombre de PES pour la rentrée 2017** : 26 + un congé parental + éventuel report de scolarité

• **Poursuite des inspections selon les anciennes modalités (PPCR)** : Le DASEN n'a pas d'éléments nouveaux, une réunion aura lieu le 30 juin pour les IEN et DASEN. Depuis décembre les enseignants du 6^e et 8^e échelon ont été prioritaires.

• **Nombre de recrutements d'enseignants contractuels, modalités de recrutements et « profils » des candidats recrutés** : Entretien avec l'IEN adjoint et un CPC ou CPD - échanges sur leur formation et leurs perspectives—3 recrutements dont 2 M2 admissibles au CRPE.

• **Organisation pédagogique et quotités par école sur la fiche de poste PDMQC** : Le DASEN trouve difficile de le rendre définitif, la réalité des 3 postes est différente, il est aussi simple que les collègues intéressés passent des coups de fil aux directeurs d'école. Donner une quotité horaire limite la réflexion pédagogique.

• **Augmentation de la quotité de décharge des maîtres formateurs** : Elle reste à 25%. Le passage à 33% était une possibilité, la rectrice laisse le libre choix aux départements et, dans le nôtre, cela ne correspond pas à un besoin. Le quart est suffisant pour répondre aux missions confiées aux PES au vu du nombre de PES et des besoins de formations et d'interventions à l'ESPE.

• **Information des collègues du changement de régime indemnitaire lors d'une mesure de carte scolaire (dir de 2 classes passant à 1 classe)** : les collègues ne perçoivent pas forcément le fait qu'ils ne sont plus directeur-trice et 2 collègues cette année ont ainsi perdu leur inscription sur la liste d'aptitude,

• **Une information plus précise sera faite** : Commissions : certains collègues ont été convoqués sur leur temps de travail et remplacés. D'autres ont été convoqués hors temps. Cela génère des inégalités de traitement. Envisagez-vous des remboursements des frais de déplacement ? Si non, envisagez-vous des commissions décentralisées ? On essaie un maximum sur temps de travail, chaque fois que l'on peut remplacer. La décentralisation ou skype peuvent être envisagés.

• **Quelle est la situation du département en terme de déficit ?** Nous sommes actuellement à -7,44 ETP (équivalents temps plein)

• **Situation des INEAT/EXEAT** : 41 demandes d'INEAT - 16 rapprochements de conjoints, 6 raisons médicales ou sociales et 19 conventions personnelles (7 dans l'académie). 11 demandes d'EXEAT : 3 au titre de rapprochements de conjoints, 1 pour raison médicale ou sociale, 6 pour conventions personnelles (7 dans l'académie). Ajustement vers le 20 juin.

• **Détachement dans le premier degré** : 2 demandes de détachements du 1^{er} dans le 2nd degré une intra-académique et une vers une autre académie - Avis défavorables liés à notre situation de déficit.

Mouvement 2017

Première phase : les résultats

- AGNERAY/ISABELLE/ADJ ELM/EC. P.CAYLA/DRUELLE/31,253/TD
- ALANDRY/ADELIN/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/CASTANET/11,333/TD
- ALBENQUE/CAROLE/ADJ.CL.D/IME/ST LAURENT D OLT/16,492/TP
- ALBRECHT/ALEXANDRE/BD/EC. PUBLIQUE/PRADINAS/18,247/TD
- ALIBERT/ISABELLE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/REQUISTA/31,333/TD
- ARCHERAY/HELENE/CPC/INSP. DECAZ-VILLEF/VFDR/21,317/TP
- ARLES/LUDIVINE/BD OCCITAN/EC. J. FERRY/MILLAU/13,967/TD
- ARNAUD/SABINE/ADJ ELM/EC. CHARLES CAYLA/STE RADEGONDE/20,208/TD
- AUBELEAU/EMMANUELLE/ADJ LV ESP/INSPECTION IEN MILLAU/MILLAU/11,833/TD
- AUREILLE/VERONIQUE/CP LANGUES/INSPECTION DSDEN/RODEZ/23,333/TD
- AYRINHAC/SABINE/DIR.ELEM./EC. J. FERRY/MILLAU/20,333/TD
- AYROLES/LAETITIA/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/ASPRIERES/26,333/TD
- BABY/MIREILLE/ADJ ELM/EC. ELEM PIERRE LOUBIERE/OLEMPS/32,333/TD
- BALDET/CAMILLE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/ARVIEU/1,333/TP
- BALDO/FELICIA/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/MALEVILLE/0,333/TP
- BELARD/FABIENNE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/BROMMAT/23,714/TD
- BEN SOUSSAN/MURIEL/DIR.ELEM./EC. P. BERT - JEAN MACE/MILLAU/20,333/TD
- BERTAULT/MARYSE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/SENERGUES/28,206/TD
- BETEILLE/MARIE LUCE/BD OCCITAN/EC. ELEM CAMBON/RODEZ/15,333/TD
- BICHWILLER/CHRISTELLE/BD/EC. EC E.ZOLA/CRANSAC/12,417/TD
- BLANGILLE/VIRGINIE/CPA/INSP/INSPECTION DSDEN/RODEZ/22,831/TP
- BONNET/FABIENNE/ADJ ELM/EC. BLANCHARD & CAUSSAT/ST AFFRIQUE/34,928/TD
- BONNET MAXCH/EMILIE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/STE GENEVIEVE SUR ARGENCE/15,333/TD
- BOSC/VERONIQUE/ADJ ELM/EC. PUIS DE CALES/MILLAU/28,333/TD
- BOSCUS/DELPHINE/DIR.ELEM./EC. MARCEL PAGNOL/AUBIN/11,333/TD
- BOU/GERALDINE/USEP/EC. ELEM G.BRASSENS/BARAQUEVILLE/13,333/TD
- BOUDET/MARIE/CU/EC. ELEM PUBLIQUE/MONTSALES/0,333/TD
- BOULANGER/LAURA/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/BOISSE PENCHOT/1,333/TD
- BOULET/ISABELLE/ADJ.CL.D/IME L'OUEST/CRANSAC/29,397/TD
- BOULOUYS/EUGENIE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/VEZINS DE LEVEZOU/2,333/TD
- BOUTEMY/PHILIPPE/ADJ.C.D/IME/ST LAURENT D OLT/28,325/TP
- BOUTET/MARION/BD/EC. ELEM G.BRASSENS/BARAQUEVILLE/8,333/TD
- BOUTONNET/MARIE CLAIRE/ADJ ELM/EC. LES CARDABELLES/ST ROME DE CERNON/25,333/TD
- BOYER/SARAH/BD/EC. PUBLIQUE/CAMARES/2,333/TD
- BRAS/FABIENNE/ADJ MAT/EC. MAT PENDARIES/VFDR/27,247/TD
- BRENNETOT/FANNY/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/CAMARES/13,333/TD
- BRIGNIER/ALINE/ADJ AIS F/ERE/VFDR/3,331/TP
- BROUSSAL/LAETITIA/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/FLAGNAC/9,333/TD
- BRU/ISABELLE/CPC/INSPECTION IEN ST AFFRIQUE/ST AFFRIQUE/22,333/TP
- BRU/MYLENE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/BROQUIES/4,333/TD
- BURGUIERE/MARIE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/BROMMAT/10,333/TD
- CAMMAS/AUDREY/BD/EC. ELEM M. CURIE/FIRMI/18,203/TD
- CAMP SELAS/NATHALIE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/VALADY/25,833/TD
- CARRIE/EMELINE/BD/EC. PUBLIQUE/LAGUIOLE/2,333/TD
- CAUSSE/MARIE HELENE/ADJ ANG/EC. J. FERRY/MILLAU/14,333/TD
- CAVAROC/LIDWINE/EANA/EC. ELEM GOURGAN/RODEZ/18,331/TP
- CAYRAC/PAULINE/ADJ.C.D/IME/SEVERAC L EGLISE/12,333/TP
- CHALBOS/CHRISTINE/DIR.ELEM./EC. BLANCHARD & CAUSSAT/ST AFFRIQUE/24,333/TD
- CHRISTOPHE/DAVID/BD/EC. PUBLIQUE/CASSAGNES BEGONHES/3,333/TD
- CHUILLET NOELL/MIREILLE/DIR MAT/EC. MAT PUBLIQUE/SALLES COURBATIES/22,950/TD
- CINQ/LIONEL/BD/EC. PUBLIQUE/ST COME D OLT/11,333/TD
- COSTES/AUDREY/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/BERTHOLENE/20,333/TD
- COULON/SONIA/ADJ.C.D/EC. ELEM G.BRASSENS/BARAQUEVILLE/9,333/TP
- COURTOIS/SANDRINE/CU/EC. PUBLIQUE/CANTOIN/0,333/TD
- COUSSEAU/BELINDA/CU/EC. PUBLIQUE/NAJAC/16,333/TD
- COVINHES/MARION/DIR.ELEM./EC. ELEM JEAN MOULIN/SEVERAC LE CHATEAU/10,333/TD
- DANTAN/MARIE NOELLE/CPA/INSP. DECAZ-VILLEF/VFDR/30,131/TP
- DESHAYES/SANDRA/CU/EC. ELEM PUBLIQUE/LE TRUEL/3,339/TD
- DESPEYROUX/WILLIAM/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/CAMARES/24,317/TD
- DEVIC/MURIEL/CU/EC. PUBLIQUE/VERSOLS ET LAPEYRE/14,833/TD
- DIEUDONNE/MARION/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/CANET DE SALARS/11,381/TD
- DOLMAZON/CLAIRE/ADJ ELM/EC. PUIS DE CALES/MILLAU/26,839/TD
- DRUILHE/CLAIRE/ADJ.C.D/EC. P. RAMADIER/RODEZ/14,158/TP
- DURAND/CHRISTINE/ADJ ELM/EC. LES CARDABELLES/ST ROME DE CERNON/38,128/TD
- DURAND/LAURENCE/ADJ.C.D/COLLEGE JOSEPH FABRE/RODEZ/16,833/TD
- FABRE/HELENE/ADJ ELM/EC. LAX/BARAQUEVILLE/13,333/TD
- FABRE/MAGALI/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/ALRANCE/20,333/TD
- FABRE/VALERIE/BD/EC. PIERRE PUEL/ONET LE CHATEAU/17,786/TD
- FARGE/AURELIE/ADJ.C.D/LYCEE LPO JEAN JAURES/ST AFFRIQUE CEDEX/13,333/TD
- FERRIER/SABINE/ADJ.C.D/EC. J. FERRY/MILLAU/16,331/TP
- FLOTTES/MARION/BD/EC. ELEM GOURGAN/RODEZ/14,878/TD
- FOURNIER/CAROLE/ADJ ELM/EC. JACQUES PREVERT/AGUESSAC/22,333/TD
- FRAYSSE/EMILIE/DIR.ELEM./EC. EC E.ZOLA/CRANSAC/12,333/TD
- GALLEA/MARGAUX/BD/EC. PUBLIQUE/REQUISTA/0,333/TD
- GARI/NATHALIE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/ST ROME DE TARN/8,333/TD
- GASTON/FLORENCE/ADJ MAT/EC. MAT PUBLIQUE/SEBAZAC CONCOURES/22,994/TD
- GAUBERT CERLES/CELINE/ADJ ANG/EC. MAGRIN/CALMONT/16,436/TD
- GAYRAUD/EMILIE/ADJ.C.D/EC. PUBLIQUE/REQUISTA/6,333/TP
- GOURDIER/SOPHIE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/BALSAC/22,975/TD
- GRIGNAC/ANNETTE/DIR MAT/EC. MAT R.FABRE MATERNELLE/VFDR/29,156/TD
- GRIMAL/KARINE/COORDONNAT/INSPECTION AVEYRON-ASH/RODEZ/23,333/TP
- GUILHAUMON/VALERIE/ADJ AIS A/ETAB. SPE. CDD/RODEZ/23,833/TP
- GUIRAL/ISABELLE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/RIGNAC/17,333/TD
- HANF/ANNE DOMINIQUE/ADJ ELM/EC. ELEM MARIE ROUANET/RIVIERE SUR TARN/42,308/TD
- HERAN/CELIA/BD/EC. MAT EC.DU LAC/RIEUPPEY/1,333/TD
- HERRERO/MATHILDE/BD/EC. MAT R.FABRE MATERNELLE/VFDR/2,333/TD
- HOAREAU/ROMAIN/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/ST REMY/13,333/TP
- HOWLETT/PATRICIA/ADJ.C.D/IME LA ROQUETTE/LAPANOUSE/9,333/TP
- HUVELIN/SOPHIE/DIR.ELEM./EC. EUGENE SELLES/MILLAU/21,333/TD
- JACQUEMAIN/LAURE/CU/EC. ELEM PUBLIQUE/ST JEAN ET ST PAUL/0,333/TD
- JAYET/MARILYN/BD/EC. J.FERRY/NAUCELLE/18,147/TD
- JEAN/STEPHANIE/ADJ.RES. G/CMPP/RODEZ/19,333/TD
- JOGUET/SANDRA/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/VEZINS DE LEVEZOU/21,333/TD
- JOUSSE/GERALD/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/REBOURGUIL/13,333/TD
- KERRO MOUSSIE/CHRISTELLE/ADJ.C.D/COLLEGE JEAN AMANS/PONT DE SALARS/24,333/TD
- LABRO/LOUIS/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/SONNAC/1,333/TD
- LAFOND/GAELLE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/ST LAURENT D OLT/21,333/TD
- LAGUIONIE/CELINE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/MONTLAUR/17,833/TD
- LARA CID/SANDY/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/MONTEILS/6,333/TD
- LARREN/SEVERINE/ADJ ANG/EC. PUBLIQUE/VIVIEZ/17,333/TD
- LAURENS/CHRISTEL/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/MAYRAN/14,333/TD
- LAUSSEL/AURELIE/ADJ.C.D/IME/SEVERAC L EGLISE/2,333/TP
- LAYRAL/STEPHANIE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/MONTLAUR/20,333/TD
- LE FLOCH/VIRGINIE/ADJ MAT/EC. MAT LA CHARTREUSE/VFDR/11,333/TD
- LE FUR/KEVIN/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/ST ANDRE DE NAJAC/2,333/TD
- LE GALL/SEBASTIEN/BD/EC. PUBLIQUE/RIGNAC/8,333/TD
- LECLERC/JULIE/BD/EC. ELEM J.PENDARIES/VFDR/8,333/TD
- LEONARD/NATACHA/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/LA BASTIDE L EVEQUE/21,333/TD

•LEPRINCE/JEAN JACQUES/PSY/EC. ELEM J.PENDARIES/VFDR/15,333/TD	•ROBERT GASQ/NATHALIE/CPC INFOR/INSPECTION DSDEN/RODEZ/15,850/TD
•LUBAN/CORINNE/EREF/COLLEGE PUBLIC/ONET LE CHATEAU/24,231/TD	•ROMULUS/CHRISTINE/SCO 3ANS/EC. MAT LES NARCISSSES/ONET LE CHATEAU/33,261/TD
•MAJOREL/MARLENE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/ST LAURENT D OLT/20,333/TD	•RUBY/NADEGE/EMF/EC. P.CAYLA/DRUELLE/19,656/TD
•MARC/SAMANTHA/CU/EC. PUBLIQUE/SEBRAZAC/2,333/TD	•RUDELLE/FRANCK/ADJ OC/EC. ELEM J.BOUDOU/LUC LA PRIMAUBE/23,167/TD
•MARET/LISE/ADJ.CL.D/IME LA ROQUETTE/LAPANOUSE/1,333/TP	•SABATIER/MONIQUE/CPC MUSIQU/INSPECTION DSDEN/RODEZ/21,350/TP
•MARMIN/VIRGINIE/PSY/EC. PUBLIQUE/RIGNAC/14,328/TD	•SACHER/GILLES/DIR.ELEM./EC. ELEM LES GENETS/ONET LE CHATEAU/25,303/TD
•MARTINAUD/JEAN PIERRE/ADJ MAT/EC. MAT J.BOUDOU/LUC LA PRIMAUBE/31,656/TD	•SEBE/GAETAN/CU/EC. PUBLIQUE/ST IZAIRE/6,333/TD
•MARTY/SANDRINE/ADJ ELM/EC. FLAUGERGUES/RODEZ/23,333/TD	•SELLIER/ERWAN/BD/EC. ELEM JEAN MACE/DECAZ/6,333/TD
•MENDONCA MENDES/JOEL/CPAIEN/INSPECTION IEN ESPALION/RODEZ/19,333/TP	•SERRA/SOPHIE/ADJ ELM/EC. EC E.ZOLA/CRANSAC/11,333/TD
•MIGLIORI/CEDRIC/BD/EC. MAT MONTEIL/RODEZ/20,625/TD	•SERRIER/FRANCOISE/ADJ ELM/EC. J.VERNE/LA CAVALERIE/33,244/TD
•MIQUEL/NADIA/EC. ELEM J.PENDARIES/VFDR/19,597/TD	•SEVERAC/CHRISTIAN/ADJ.CL.D/IME LA ROQUETTE/LAPANOUSE/11,842/TP
•MOISAN/HELENE/BD/EC. ELEM J.BOUDOU/LUC LA PRIMAUBE/16,828/TD	•SIGAL/EMMANUELLE/DIR.ELEM./EC. LES CARDABELLES/ST ROME DE CERNON/18,333/TD
•MOLINIER/AUDREY/ADJ ELM/EC. ELEM F. FABIE/DECAZ/10,333/TD	•SIGAUD/ISABELLE/ADJ.CL.D/COLLEGE JOSEPH FABRE/RODEZ/33,333/TP
•MOULIN/FLORENCE/DIR.ELEM./EC. JEAN DE LA FONTAINE/VABRES L ABBAYE/17,833/TD	•SINGLA/NATHALIE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/REQUISTA/27,247/TD
•MOUREAUX/VIRGINIE/ADJ ELM/EC. ELEM R.FABRE LE TRICOT/VFDR/15,333/TD	•STRAZZABOSCHI/VIRGINIE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/CAMJAC/9,333/TD
•NAVAS/LAURENT/ADJ OC/EC. MAT J.BOUDOU/LUC LA PRIMAUBE/29,225/TD	•SUCRET/KARINE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/CLAIRVAUX D AVEYRON/18,333/TD
•OBERLE/ELODIE/ADJ.C.D/EC. ELEM R.FABRE LE TRICOT/VFDR/11,333/TP	•TABART/AGNES/CU/EC. PUBLIQUE/LA CRESSE/11,333/TD
•OLIVERO/ESTHER/ADJ ELM/EC. FRANCOIS MITTERRAND/RODEZ/32,189/TD	•TAVERNIER/VALERIE/BD/EC. MAT PARAIRE/RODEZ/29,806/TD
•PASTUREL/ELODIE/ADJ OC/EC. MAT J.BOUDOU/LUC LA PRIMAUBE/3,331/TD	•TESTAS/CELINE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/CAUSSE ET DIEGE/22,333/TD
•PAULHE/ANNE LISE/ADJ ELM/EC. PUBLIQUE/BROQUIES/15,333/TD	•TESTOR/STEPHANIE/BD/EC. PUBLIQUE/LAISSAC/15,331/TD
•PAULMIER/ASTRID/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/AMBEYRAC/4,333/TD	•TEULIER/MARIELLE//EC. ELEM LE SAILHENC/DECAZ/3,333/TD
•PECASSOU/CELINE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/BOISSE PENCHOT/13,333/TP	•VABRE/NADEGE/CU/EC. J.ALAZARD/LACALM/4,333/TD
•PERE LANSSEL/HELENE/ADJ ANG/EC. ELEM G.BRASSENS/BARAQUEVILLE/18,333/TD	•VACARESSE/DAVID/EMF/EC. ALBERT SEGUIER LE CRES/MILLAU/10,333/TD
•PEYROT/CAMILLE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/CASSAGNES BEGONHES/8,333/TD	•VALAT/NADEGE/ADJ AIS F/SES SEGPA SEGPA COLLEGE J.JAURES/ST AFFRIQUE/18,325/TD
•PIZZATO/PASCALE/ADJ MAT/EC. MAT J. MOULIN/DECAZ/23,833/TD	•VALENTIN/PAULINE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/ST BEAUZELY/14,333/TD
•POSTIGO/CECILE/ADJ.C.D/EC. BLANCHARD & CAUSSAT/ST AFFRIQUE/16,333/TP	•VAYSSETTES/CECILE/ADJ MAT/EC. MAT PUBLIQUE/SALLES COURBATIES/11,333/TD
•POULHES/FRANCOIS/ADJ MAT/EC. MAT MONTEIL/RODEZ/35,419/TD	•VIALA/EMILIE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/CASTANET/10,333/TD
•POUX/SYLVE/DIR.ELEM./EC. PUBLIQUE/LA BASTIDE L EVEQUE/6,333/TP	•VIALA/JEROME/ADJ.C.D/ETAB. SPE. MAISON D'ARRET/RODEZ/13,186/TP
•RASCOL/CRISTEL/DIR MAT/EC. MAT GARE/ST AFFRIQUE/24,911/TD	•VIDAL/JULIE/BD/EC. PUBLIQUE/COMPS LA GRAND VILLE/3,333/TD
•RECLUS/ISABELLE/ADJ.C.D/ETAB. SPE. MAISON D'ARRET/RODEZ/13,047/TD	•VILLEVIEILLE/VALERIE/ADJ ELM/EC. F. FABIE/DURENQUE/24,314/TD
•RIXENS/JACQUES/BD/EC. PUBLIQUE/MARTIEL/27,222/TD	

Calendrier de la suite des opérations

Jeudi 8 juin : Ouverture du serveur pour la saisie des vœux de la phase complémentaire informatisée

Mardi 13 juin : Fermeture du serveur

Mercredi 21 juin : Groupe de travail mouvement— Résultats phase informatisée et proposition des postes pour la phase manuelle

Du lundi 26 juin au mercredi 28 juin 12h : Saisie manuelle des vœux sur support fourni par la DIPER et à transmettre par mail à la DIPER

Mardi 4 juillet : CAPD mouvement phase complémentaire

La PMI dernière roue du landau ?...



Le SNUipp-FSU12 décerne un roquefort d'honneur au Conseil Départemental qui a décidé de ne remplacer aucun poste de puéricultrice dans les PMI.

Luttes

Maternité de Decazeville : toujours en gestation...

Le collectif Tous Ensemble, dont fait partie la FSU, s'est rendu à l'ARS à Montpellier le 28 mars pour exiger la réouverture de la maternité.

L'ensemble des préconisations édictées par l'ARS ont été satisfaites parmi lesquelles le recrutement d'un gynécologue obstétricien à compétences chirurgicales et celui d'un pédiatre indispensables pour la réouverture.

Or à ce jour, l'ARS n'a pas acté la réouverture de la maternité et aurait programmé une date de visite de conformité le 24 mai, ce qui retarde d'autant la possible réouverture et ne donne pas de signe positif. Une délégation du Tous ensemble a été reçue lundi 15 mai par le préfet pour sommer la directrice de l'ARS de donner une réponse et interpellé le nouveau ministre de la santé sur l'urgence de la situation... à suivre.



Ecole Rurale

Colloque « Liberté, Egalité, ruralité »

Jeudi 23 mars s'est tenu à Gaillac le colloque « Liberté, égalité, ruralité » à l'initiative du SNUipp-FSU des départements de l'académie de Toulouse. Objectifs : Dénoncer les conventions rurales et promouvoir les petites écoles de nos campagnes.

Imaginé par des énarques urbains, rédigés par des représentants de l'Education Nationale connaissant très peu le monde rural et très mal la réalité de la pédagogie en classe multi-niveaux, ces protocoles, déjà mis en place, le plus souvent sous la pression, se basent sur des postulats essentiellement économiques, sur des idées reçues qu'il faut dénoncer et combattre. **L'enjeu poursuivi par le ministère est une restructuration des réseaux scolaires en phase avec la loi Notre, avec les nouvelles intercommunalités et la refonte des circonscriptions dans les départements.**

Réunissant une cinquantaine de personnes (élus, parents, collectif de parents, enseignants) nous avons rappelé lors de ce colloque que loin des poncifs et des images d'Épinal que la technocratie véhicule et entretient, les écoles en milieu rural sont dynamiques, modernes, et accueillent leurs élèves dans toutes leurs diversités. C'est une richesse inestimable, fondement de l'égalité d'accès des familles et de leurs enfants, nos élèves, sur tout le territoire. Dans l'Aveyron la dotation rentrée 2017 est à 0 poste, malgré baisse démographique, de plus du fait d'un fort dualisme scolaire on compte+ 150 élèves dans le privé quand le public perd 160 élèves !

Aujourd'hui, par la mise en œuvre des conventions, c'est bien ce qui est remis en cause. C'est une rupture historique avec la loi Guizot de 1830 qui portait obligation à chaque commune de plus de 500 habitant-es d'entretenir une école primaire et un instituteur. De fait, ces conventions sont des outils permettant le désengagement de l'Education nationale, sur les territoires départementaux, laissant une grande latitude de choix aux élus, sans concertation et dialogue social

avec les principaux acteurs concernés : les enseignant-es, les parents d'élèves. A ce titre, les membres du Collectif de Sauvegarde des Ecoles de Village du Lot créé en 2010 à Anglars-Juillac, sont intervenus de manière dynamique pour nous parler de leurs actions menées et ont tenté d'apporter une réponse constructive et solidaire face aux menaces de fermetures d'écoles. Le collectif appelle à la création d'autres collectifs citoyens partout dans les départements dans le but de créer du lien, informer les citoyens et unir les forces et les actions. Leur site <http://ccsev.over-blog.com/>



Ce colloque a permis de démonter les idées reçues, d'informer et de prendre la mesure des enjeux liés aux effets de la signature de ces protocoles. Et bien sûr, de structurer réactions et actions collectives. L'appel ci-après a été diffusé dans la presse.

Appel de Gaillac

Progressivement des écoles rurales ferment ou sont menacées dans les départements de l'Académie de Toulouse, comme un peu partout en France. Elles ne ferment pas parce qu'elles sont moins efficaces ou parce qu'elles sont implantées dans des zones devenues subitement désertiques. Elles ne ferment pas parce qu'elles seraient sous-équipées ou parce que les élu-es et les parents l'exigent.

Elles ferment parce que l'Education Nationale et l'Etat imposent davantage de concentration du tissu scolaire afin de réaliser des économies budgétaires dans les zones rurales.

Après une période de suppressions massives d'emplois de professeur-es des écoles, les protocoles aujourd'hui mis en œuvre ne sont pas une réponse adaptée à la nécessité d'une école publique de qualité sur l'ensemble des territoires. Les protocoles encouragent la concentration et la fermeture des petites écoles et renforcent la désertification des zones rurales.

Ces textes ont été présentés comme l'occasion à une réflexion partagée sur l'offre éducative de qualité et de proximité tout en renforçant l'efficacité pédagogique et en répondant aux attentes légitimes des populations des territoires ruraux et de montagne. Force est de constater que ces conventions cadres sont élaborées dans la plus grande discrétion et sans qu'aucun débat ne soit engagé avec les acteurs et partenaires de l'école (enseignant-es, parents, élu-es ...). Ils sont le résultat d'une vision mensongère sur l'Ecole rurale. Vision totalement en contradiction avec les travaux de recherches qui prouvent l'efficacité de cette Ecole pour la réussite des élèves.

Les conventions ruralité qui se signent depuis 2014 (31 départements déjà signataires en attente des suivants), contrairement à ce qu'elles prétendent sous couvert de modernité, ne répondent pas à la nécessité d'une école publique laïque de qualité sur l'ensemble du pays. Ces conventions signées entre des hauts fonctionnaires et quelques représentants d'élu-es, sans concertation citoyenne, placent les maires des petites communes sous la pression d'un chantage à la fermeture de leur école. Ce faisant, ces conventions se substituent aux règles communes de la carte scolaire garante d'équité, elles favorisent la fuite des élèves vers les écoles privées en proximité, ainsi que le recours à des dispositifs alternatifs ou la déscolarisation, elles renforcent la désertification des zones rurales et, au final, elles ajoutent encore au sentiment d'abandon de nombreux-ses citoyen-nes.

Le 23 mars à Gaillac, à l'issue du colloque « Liberté, égalité, ruralité : Comment garantir l'égalité d'accès au service public d'éducation dans les territoires ruraux », les participant-es, élu-es, parent-es d'élèves, enseignant-es, refusent la logique autoritaire de fermetures programmées des petites écoles.

Ils **dénoncent** ces conventions, outils :

- de concentration spatiale de l'offre d'enseignement au profit de certains territoires... mais surtout aux dépens de très nombreux autres pour lesquels la présence des Services Publics dans leur ensemble et du Service Public d'Education Nationale en particulier, est un marqueur fort de la volonté d'un aménagement raisonné et progressiste des territoires départementaux,
- de négation du rôle important de l'Ecole rurale dans le cadre de la politique d'accueil de populations des départements,
- d'affaiblissement du tissu des écoles rurales à l'origine du lien social sur les territoires,
- de mise à mal du nombre d'emplois d'enseignant-es et d'agent-es territoriaux.

Ils **exigent** :

- le maintien et le développement d'un Service Public d'éducation Nationale de proximité en adéquation avec la réalité des territoires, passant par des recrutements à hauteur des besoins, s'inscrivant dans une politique générale de maintien et de développement des services publics
- une égalité territoriale afin de garantir le même droit à l'éducation pour tou-tes
- la protection des écoles rurales par rapport aux variations démographiques
- de conforter le droit des élèves en limitant les temps de transport, en augmentant les moyens pour les élèves en difficultés, de garantir l'accès gratuit aux contenus scolaires obligatoires (savoir nager par exemple) ainsi qu'aux sorties scolaires, culturelles et sportives, de garantir une scolarisation de qualité pour tous les enfants dès 2 ans même en classe unique
- d'améliorer les conditions de travail des enseignant-es et de rompre l'isolement (réseau, formation, décharges pour les classes uniques, remplaçant-es en nombre suffisant, etc...)
- une limitation des effectifs dans les classes multi-niveaux (20 maximum, et 15 maximum dans les classes scolarisant des élèves de 2 et 3 ans), la préservation des écoles à effectifs réduits lors des opérations de carte scolaire.

Ils **appellent** les parent-es, les élu-es, les DDEN, les citoyen-nes des départements ruraux à s'informer, débattre, alerter, à se mobiliser et à résister à ces protocoles partout où ils ont été mis en place, à s'opposer à leur signature quand ils sont en projet.

Ils **appellent** dans chaque département à la création de collectifs citoyens, véritables outils de résistance face à l'administration, en s'appuyant sur les collectifs locaux déjà existant ou les luttes en cours.

Ils, citoyen-nes, parent-es d'élèves, maires ruraux, enseignant-es, DDEN, collectif citoyen de sauvegarde des écoles de village du Lot, SNUipp-FSU, **s'engagent** à diffuser dans chaque département cet appel auprès de tous les acteurs de la ruralité parent-es, élu-es, DDEN, enseignant-es et citoyen-nes, pour leur proposer de mettre en place ce type de collectif.

Gaillac, le 23 mars 2017

La blague de Julie



« - Tu crois que c'est de l'huile de foie de morue ?

- Mais non ! C'est mieux, c'est de la poudre de perlimpinpin ! »